

QU'EST-CE QU'UN ÉCOCENTRE

Un centre de récupération de matières résiduelles complémentaire aux collectes régulières à domicile, où vous pouvez disposer de certains produits, matières et matériaux. C'est un tout tout-en-un pour la récupération dans 6 catégories de matières. Ces produits sont récupérés, recyclés, réutilisés, valorisés ou ultimement éliminés.

QUI A DROIT AU SERVICE DE L'ÉCOCENTRE

Les citoyens de la Municipalité de la Paroisse de Disraeli peuvent utiliser le service de l'Écocentre de la Ville de Disraeli.

FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOCENTRE

Une **preuve de résidence** est exigée pour le dépôt des matières (permis de conduire, compte de taxes, etc.).

Un **coupon prénuméroté**, que vous devez vous procurer préalablement **au bureau de la Municipalité** de la Paroisse, **est aussi exigé**.

Seules les matières d'origine domestique sont acceptées.

Le volume de matière apportée par visite doit être inférieur à 3 mètres cubes.

Les utilisateurs doivent trier et déposer eux-mêmes les matières sur place.

Un préposé est sur place afin d'assurer le bon fonctionnement.

TARIF

Première visite en 2023 : **GRATUIT** (avoir en main le coupon préparé par la Municipalité)

Visites subséquentes en 2023 : **48 \$ par visite, payable à l'avance à la Municipalité de la Paroisse de Disraeli**

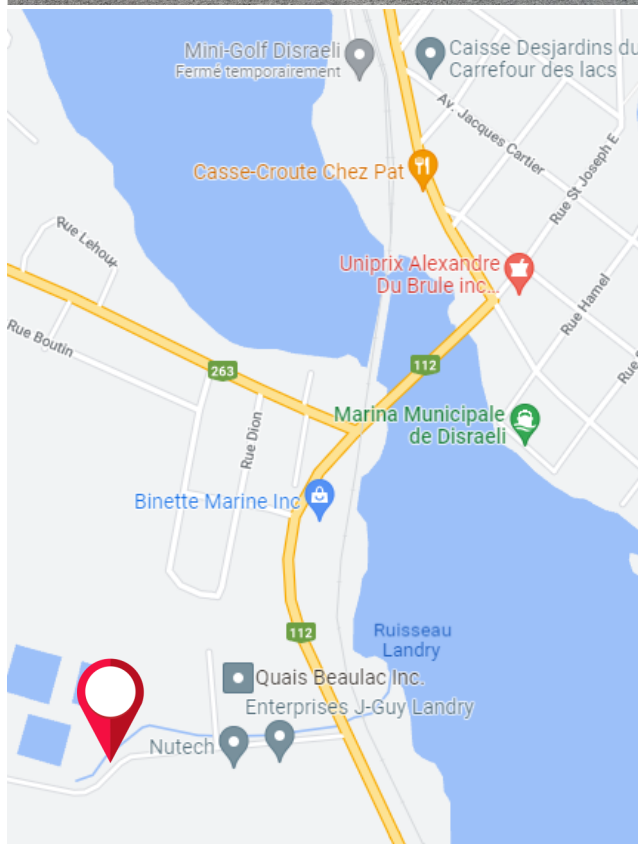
HEURES D'OUVERTURE

Samedis de 8 h à 12 h

Du 22 avril au 28 octobre 2023

Mercredis de 16 h à 20 h

Du 3 mai au 6 septembre 2023



ADRESSE DE L'ÉCOCENTRE

60, rue Industrielle
Disraeli (Québec) G0N 1E0

Pour toute information :
Téléphone : 418 449-5329
(Municipalité de la Paroisse de Disraeli)

OUVERTURE LE
22 AVRIL 2023

L'ÉCOCENTRE DE LA VILLE DE DISRAELI
ACCUEILLE LES RÉSIDENTS
DE LA MUNICIPALITÉ DE LA
PAROISSE DE DISRAELI



paroissedisraeli.com



Matières acceptées

Appareils électroniques

(Pour obtenir la liste détaillée : recyclerMESelectroniques.ca/qc)

- Ordinateurs portables et de bureau
- Périphériques d'ordinateur et de console de jeux vidéo
- Dispositifs d'affichage
- Téléphones conventionnels et répondeurs téléphoniques
- Appareils cellulaires et téléavertisseurs
- Imprimantes, numériseurs, télécopieurs, photocopieurs et appareils multifonctions de bureau
- Systèmes audio/vidéo portables/personnels
- Systèmes audio/vidéo non portables
- Systèmes audio/vidéo et de localisation pour véhicules
- Ensembles de cinéma maison

Encombrants

- Chauffe-eau
- Fours à micro-ondes
- Électroménagers
- Matelas et sommiers
- Pneus entiers et **déjantés**
- Vélos
- Petits appareils à moteur
- Souffleuse, tondeuse, taille-haies, taille-bordures, scie mécaniques



Notez que les pneus de véhicules lourds et agricoles ne sont pas acceptés.

Métaux ferreux et non-ferreux

- Fer
- Laveuses, sécheuses
- Lave-vaisselle
- Réfrigérateurs
- Congélateurs
- Poêles
- Barbecues
- Tôle



Matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD)

- Armoires et comptoirs
- Bains, douches et lavabos
- Cuvettes de toilette
- Lattes de bois, bois traité, naturel ou peint
- Plomberie
- Portes, fenêtres et vitres
- Quincaillerie, gypse, plâtre, laine minérale, isolants, composites de matériaux divers
- Tuiles de céramique

Notez que le bardeau d'asphalte n'est pas accepté.

Matériaux granulaires

- Brique
- Béton
- Asphalte
- Gravats
- Roche (maximum 30 cm de diamètre)
- Sable
- Granulat
- Pierre concassée
- Roc et terre non contaminée



Plastiques souples et rigides

- Auvents
- Bâches
- Boyaux d'arrosage
- Mobiliers de patio
- Récipients
- Revêtements de maison
- Sac vide d'engrais, de terre, de granules, de bois, etc.
- Toiles de piscine
- Tuyaux en PVC



Matières refusées

Matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD)

- Bardeau d'asphalte

Résidus domestiques dangereux (RDD)

- Piles et batteries **
- Diluant
- Cire
- Antigel
- Colle
- Aérosols
- Combustible à fondue

Peinture

- Peinture domestique
- Vernis d'usage domestique
- Peinture en aérosol

Huiles usées et huiles végétales *

- Huiles
- Contenants
- Aérosol

Propane et butane

- Bonbonnes de propane
- Brûleurs de camping
- Aérosols
- Extincteurs



Résidus verts ***

- Arbustes et plantes
- Résidus de jardinage
- Branches
- Rognures de gazon
- Feuilles
- Souches
- Morceaux de tourbe
- Tronc d'arbre

Ampoules recyclables *

- Type fluocompact (torsadé)
- Tube fluorescent



- * Ces matériaux sont acceptés au garage municipal situé au 295, rue Saint-Louis, Ville de Disraeli.
- ** Ces matériaux sont acceptés chez Vivaco Groupe corporatif (BMR) située au 1305, avenue Champlain.
- *** Seuls les citoyens de la Ville de Disraeli sont invités à disposer de leurs résidus verts au site de compost situé sur le chemin de la Croix.